

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 020040 – ASA 17/003/02EXTRA 04/02

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PEINE DE MORT / CRAINTES D'EXÉCUTION IMMINENTE

CHINE

Li Yushu (h)

Londres, le 16 janvier 2002

Li Yushu, ancien adjoint au maire de la ville de Leshan, aurait été condamné à la peine capitale le 15 janvier ; selon les informations recueillies, il a été déclaré coupable de divers actes de corruption, notamment de perception de dessous de table.

Au terme du procès, qui a débuté en novembre 2001, un tribunal de Leshan a déclaré Li Yushu coupable d'avoir perçu 8,93 millions de yuans (plus de 122,3 millions d'euros) de dessous de table alors qu'il supervisait des projets routiers en tant que directeur du bureau des transports de cette ville.

Li Yushu aurait interjeté appel de sa peine, mais il est rare que les condamnés à mort qui forment des recours devant les tribunaux chinois obtiennent gain de cause, et l'exécution peut avoir lieu quelques heures à peine après la confirmation de la sentence.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Un grand nombre d'infractions sont toujours passibles de la peine de mort en Chine, dont des crimes non violents et des infractions à caractère économique telles que la fraude financière et fiscale, la contrebande et la contrefaçon. Les condamnés à mort sont tués par balle ou exécutés par injection létale. La peine capitale est appliquée très fréquemment et de manière arbitraire, souvent à la suite de pressions politiques, notamment pendant les campagnes périodiques de lutte contre la criminalité menées sous le slogan « *Frapper fort* », au cours desquelles des accusés peuvent se voir condamner à mort pour des infractions punies en temps normal de peines d'emprisonnement.

Une campagne nationale de lutte contre la criminalité est actuellement menée sous le slogan « *Frapper fort* ». Initialement destinée à combattre la criminalité violente organisée, elle a été étendue à un large éventail d'infractions. Amnesty International craint que cette campagne, dont le mot d'ordre est le suivant : « *arrestation rapide, procès rapide et résultats rapides* », n'influe sur le déroulement et l'issue des procédures pénales. Au cours des mois d'avril, mai et juin 2001, Amnesty International a recensé au moins 2 960 condamnations à mort et 1 781 exécutions en Chine. Pour être fragmentaires, ces statistiques n'en révèlent pas moins que la Chine a exécuté à elle seule davantage de condamnés en l'espace de trois mois que l'ensemble des autres pays du monde au cours des trois dernières années.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en chinois, en anglais ou dans votre propre langue) :

– exhortez les autorités chinoises à commuer la condamnation à mort prononcée contre Li Yushu par un tribunal de la ville de Leshan, dans la province du Sichuan ;

– dites-vous vivement préoccupé par le fait que les autorités chinoises appliquent la peine capitale de manière généralisée et arbitraire, et que ce châtement est de plus en plus souvent utilisé pour sanctionner des infractions à caractère économique et des crimes non violents ;

– appelez les autorités à commuer immédiatement toute condamnation à mort prononcée dans le cadre de la campagne de lutte contre la criminalité menée sous le slogan « *Frapper fort* » ;

– reconnaissez que les États ont le droit de traduire en justice les auteurs présumés d'infractions, mais dites-vous opposé en toutes circonstances à la peine capitale, qui constitue le châtement le plus cruel et inhumain qui soit, ainsi qu'une violation du droit à la vie tel qu'il est consacré par la Déclaration universelle des droits de l'homme ;

– soulignez qu'il n'a jamais été démontré que la peine de mort ait un effet plus dissuasif que les autres châtements en matière de criminalité, et qu'elle a un effet déshumanisant sur toutes les personnes impliquées dans son application.

APPELS À :

Premier ministre de la République populaire de Chine :

Zhu Rongji Zongli

Guowuyuan

Président de la Cour populaire suprême de la République populaire de Chine :

Xiao Yang Yuanzhang

9 Xihuangchenggenbeijie
Beijingshi 100032
République populaire de Chine
Télex : 210070 FMPC CN ou 22478 MFERT CN
Télégrammes : Premier Zhu Rongji, Beijing, Chine
Fax : + 86 10 6520 6722 (via le ministère de la Justice)
+ 86 10 6529 2345 (via le ministère des Communications)
Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Premier ministre,

Zuigao Renmin Fayuan
27 Dongjiao Min Xiang
Beijingshi 100726
République populaire de Chine
Télégrammes : President, Supreme People's Court, Beijing, Chine
Fax : + 86 10 6512 5012
Formule d'appel : *Dear President*, / Monsieur le Président,

Directeur du département de la Justice de la province du Sichuan :

Zheng Xianzhang Tingzhang
Sifating
24 Shangxianglu
Chengdushi 610015
Sichuansheng
République populaire de Chine
Télégrammes : Director of the Provincial Department of Justice, Chengdu, Sichuan Province, Chine
Formule d'appel : *Dear Director*, / Monsieur le Directeur,

COPIES À :

Agence de presse Xinhua (Chine nouvelle) :
Courriers électroniques : english_mail@xinhuanet.com

Journal :
China Daily
Courriers électroniques : [www@chinadaily.com.cn](http://www.chinadaily.com.cn)

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Chine dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 27 FÉVRIER 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI - Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents. Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org